

RAPPORT ANNUEL

STRATEGIE INDICE EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable
20, rue de la Baume
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 29 septembre 2017

STRATEGIE INDICE EUROPE
Société d'Investissement à Capital Variable
20, rue de la Baume
75008 Paris

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

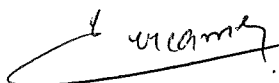
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

STRATEGIE INDICE EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable

20 rue de la Baume

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2017

STRATEGIE INDICE EUROPE

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 septembre 2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la SICAV, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPC STRATEGIE INDICE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPC, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'OPC et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de la société d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SICAV.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre OPC.

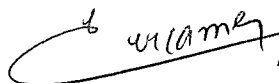
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

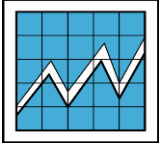
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER



Stratégie Indice Europe
(Société d'Investissement à Capital Variable)
Rapport annuel
(30 septembre 2016 - 29 septembre 2017)



Environnement économique et financier

Le troisième trimestre 2017 se termine sur une note optimiste d'un point de vue macroéconomique alors que le FMI revoit à la hausse ses prévisions de croissance pour le troisième trimestre à 3.5% contre 3.4% précédemment. Malgré la persistance de certains risques politiques et géopolitiques, l'économie mondiale fait preuve d'un dynamisme certain.

Aux Etats Unis où la croissance du PIB a été publiée à +3.1% au deuxième trimestre, la consommation, moteur traditionnel de la croissance, a progressé fortement au deuxième trimestre (+3.3% contre +1.9% au premier trimestre) et semble se maintenir sur un rythme soutenu au troisième trimestre. Les indicateurs avancés que constituent les enquêtes de confiance des consommateurs et des directeurs d'achat sont encore sur des niveaux très élevés et permettent d'entrevoir une croissance du PIB américain de +2.2% pour l'année 2017. L'inflation totale demeure malgré tout inférieure à l'objectif de la Fed qui reste vigilante et plutôt accommodante.

En Zone Euro, le même optimisme règne avec un taux de croissance attendu de +2% pour l'année 2017. Les investissements se maintiennent sur une tendance positive et l'activité manufacturière, qui a accéléré en septembre, fait preuve d'un dynamisme certain. Le taux de chômage qui continue sa baisse à 9.1% a atteint un plus bas depuis mai 2009. Comme aux Etats Unis, l'inflation reste stable à +1.5% en septembre mais diminue légèrement hors alimentation et énergie.

Au Japon également, l'économie semble connaître une embellie. La croissance du PIB est attendue à +1.5% pour 2017 grâce à la bonne tenue du commerce international et à son impact sur l'activité manufacturière nipponne. En revanche, les effets du retour de la croissance sur les prix demeurent nuls et l'inflation peine à se maintenir en territoire positif.

Le marché des taux d'intérêt

La faiblesse de l'inflation a, pour l'instant, raison de la volonté des banques centrale de normaliser rapidement leur politique monétaire. La Réserve Fédérale ne devrait désormais augmenter qu'une fois ses taux en décembre 2017. En Zone Euro, la BCE retarde le moment où sa politique devrait devenir neutre en annonçant une réduction du montant acheté chaque mois mais une prolongation du Quantitative easing.

A fin septembre, le taux à 10 ans allemand a augmenté d'environ 25 pbs par rapport au 31 décembre de l'année passée comme l'ensemble des taux Core Euro. Sur le marché obligataire privé, les primes de risque ont poursuivi leur mouvement de réduction, la performance de l'indice Barclays du segment Investment Grade a progressé de 1.7%.

Les marchés actions

Sous l'effet de bonnes conditions économiques et des politiques monétaires encore accommodantes, les résultats des entreprises continuent de progresser et les principaux indices actions ont des performances à deux chiffres. L'indice de la bourse de Milan progresse même de 21.1% depuis le début de l'année.

Outre Atlantique, les marchés actions volent de record en record avec une performance de 14.2% depuis le début de l'année et un marché actions qui profite de l'engouement pour les sociétés technologiques américaines et des attentes engendrées par les promesses fiscales du président Donald Trump.

Le marché des devises

Après un période de renchérissement, la devise américaine a perdu du terrain par rapport à l'Euro alors que, après la levée de l'incertitude des élections françaises, le risque politique s'est atténué. Depuis la fin de l'année 2016, la monnaie de la Zone Euro s'est appréciée d'un peu plus de 12% en dollars US. En Yen et en Livre Sterling, la monnaie européenne s'est appréciée respectivement de 8.74% et 2.54%.

Le marché des matières premières

Après être revenu sur des niveaux proches de 40\$, le pétrole a, à nouveau franchi la barre des 50\$ au mois de septembre à la suite du passage de la tempête Harvey en Floride. Du côté des métaux, les cours sont en hausse depuis le début de l'année avec une hausse plus marquée des métaux industriels comme le palladium qui a augmenté de près de 40% depuis le début de l'année.

Rapport de gestion

Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun.

Changement à venir au cours du prochain exercice

Aucun.

Classification

Actions de pays de la zone euro.

Rappel de la stratégie d'investissement

La gestion de la Sicav est une gestion passive indiciaire. Pour réaliser l'objectif de gestion, la Sicav s'expose en permanence dans une proportion proche de 100 % aux valeurs entrant dans la composition de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée principalement en titres directs. Une position en contrats futures sur indice EuroStoxx 50 est prise en complément, les liquidités résultantes étant placées en produits monétaires.

La capacité de la Sicav à répliquer la performance de son indice peut être altérée par les changements et rebalancements dans la composition de l'indice, les frais de transaction et autres dépenses du fonds, le réinvestissement des dividendes, le mode de réplification de l'indice, les écarts de performance entre l'indice et les instruments choisis pour le répliquer, ainsi que les conditions de liquidité des différents instruments composant le fonds.

La Sicav n'a pas recours aux ratios dérogatoires prévus par la réglementation (article R 214-22 du COMOFI).

La Sicav est en permanence investie à hauteur de 75 % minimum et jusqu'à 100 % de son actif net sur les valeurs entrant dans la composition de l'indice DJ Euro Stoxx 50 afin de respecter les contraintes d'éligibilité au PEA.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire en euro, à taux fixe ou à taux variable, d'une durée maximale de trois mois lors de l'acquisition, sont utilisés jusqu'à 35 % de l'actif net pour réaliser l'objectif de gestion et à titre accessoire (10 %) pour la gestion de la trésorerie de la Sicav. Le gérant peut investir sur des titres d'Etat, d'émetteurs publics ou privés dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins A (agence de notation ou notation interne). La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, la Sicav peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive européenne 2009/65/CE. Elle n'est pas investie en parts ou actions de FIA de droit français non conformes à cette directive, notamment des fonds de fonds alternatifs, FIA investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA, FIA nourriciers, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnel spécialisé ni en parts ou actions de FIA des pays tiers.

La Sicav peut investir en OPCVM gérés par GRESHAM Asset Management.

La Sicav peut intervenir sur des contrats à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou organisés des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Union Economique et Monétaire).

La Sicav peut intervenir sur des contrats à terme sur indice boursier en vue d'exposer le portefeuille au risque Action.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Sicav peut :

- procéder à des dépôts, au sens et dans le cadre de l'article 2-1 du décret n° 89-623, auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi dans un pays partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, dans la limite de 20 % de ses actifs par entité.
- être en situation emprunteuse d'espèces jusqu'à 10 % de son actif net.

Politique de gestion

La gestion de la Sicav est indiciaire. L'objectif de gestion est de reproduire aussi fidèlement que possible l'évolution de l'indice boursier de référence, le DJ Euro Stoxx 50, minorée des frais de gestion.

La Sicav a pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 1 %, ou à 5 % de la volatilité de l'indice de référence.

La performance de la Sicav est à comparer à la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes nets réinvestis).

L'écart de suivi moyen est de 0.19% au 29 septembre 2017.

La proportion d'investissement en titres et droits éligibles au PEA est de 83.97% au 29 septembre 2017.

La Sicav Sécuri-Taux, OPCVM monétaire du Groupe Gresham, est régulièrement utilisée pour la gestion de la trésorerie. La SICAV ne détient aucun instrument émis ou géré par la société de gestion au 29 septembre 2017. Durant l'exercice 2016 - 2017 la société de gestion n'a pas participé aux Assemblées Générales des sociétés composant le portefeuille de l'OPCVM.

Les intermédiaires sélectionnés répondent aux critères figurant dans le prospectus de la Sicav. Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice.

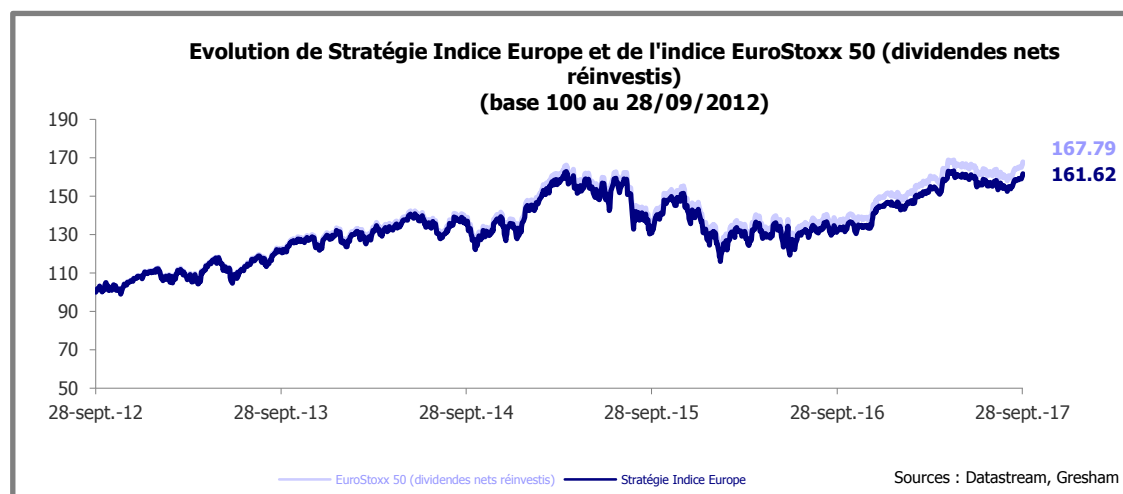
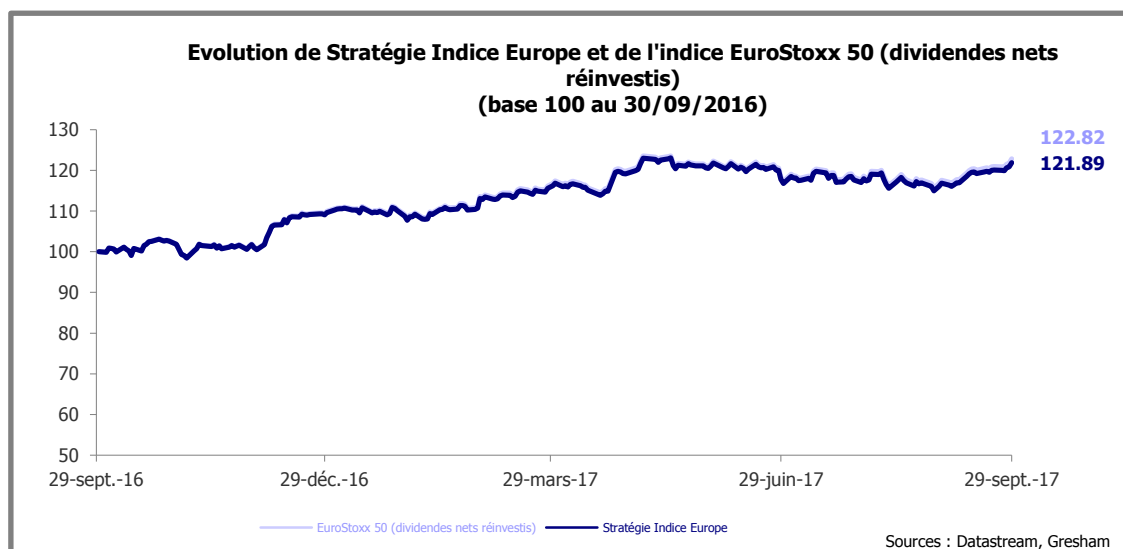
Outre les honoraires de gestion, la société de gestion ne perçoit aucune quote-part de la commission de mouvements relative aux opérations sur instruments financiers. Cette commission reste acquise à l'établissement dépositaire.

Du 30 septembre 2016 au 29 septembre 2017, la valeur liquidative publiée de Stratégie Indice Europe est passée de € 215.98 à € 263.26, soit une hausse de 21.89%. Dans le même temps, l'indice EuroStoxx 50 (dividendes nets réinvestis) a enregistré une hausse de 22.82%.

Les valeurs françaises et allemandes contribuent le plus à la performance de la SICAV alors que les valeurs finlandaises et belges sont en retrait. En terme de secteur sur l'exercice, les financières et industrielles sont en tête alors que l'immobilier pèse sur la performance. La composition du portefeuille est restée proche de celle de son indice de référence.

Performances au 29/09/2017	Stratégie Indice Europe	EuroStoxx 50 (dividendes nets réinvestis)
Depuis le 30/09/2016	21.89%	22.82%
Depuis le 30/09/2015	20.71%	22.46%

La performance sur la période considérée ne préjuge pas des performances futures



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de la période

	Montant
Montants des acquisitions	48 593 927.61
Montants des cessions	46 623 632.02

Politique de best selection

Conformément à la directive Marchés d'instruments financiers entrée en application le 1^{er} novembre 2007, les prestataires de services d'investissement doivent s'acquitter de l'obligation de best execution. Toutefois, pour les opérations de réception / transmission d'ordres, qui représentent la totalité des transactions réalisées par GRESHAM Asset Management pour le compte de clients, cette obligation se traduit par une obligation de "meilleure sélection" des intermédiaires et contreparties.

Les critères retenus par GRESHAM Asset Management sont les suivants :

- le critère d'exécution et de règlement qui couvre les modalités pratiques d'exécution des ordres et la qualité du dépouillement
- le coût global de transaction supporté par les clients qui tient compte du prix de négociation et de l'ensemble des frais de transaction
- pour les actions, le critère de couverture globale de l'ensemble des marchés sur lesquels les clients interviennent
- pour les obligations, la couverture du marché domestique et la connaissance des contraintes des investisseurs français

La politique de best selection tient compte de la taille de la société de gestion et des volumes traités, mais également de la nature des instruments financiers négociés : actions internationales de grande capitalisation, obligations principalement libellées en euros et dont la notation est supérieure ou égale à BBB et la liquidité est suffisante, titres de créances négociables émis par des établissements de taille importante.

Méthode choisie pour mesurer le risque global

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Frais d'intermédiations

La SICAV n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Par conséquent, conformément à la réglementation, la SICAV n'a pas établi de compte-rendu relatif aux frais d'investissement.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - SFTR

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Politique de rémunération (disponible sur www.gresham.fr) :

La politique de rémunération de GRESHAM Asset Management est applicable à l'ensemble du personnel de GRESHAM Asset Management, dit « personnel identifié ». Cette politique de rémunération a été rédigée en appliquant le principe de proportionnalité pour chaque catégorie de personnel et ce eu égard à un certain nombre de critères énumérés dans la politique.

Les rémunérations fixe et variable de ce « personnel identifié » sont décrites précisément dans la politique de rémunération, laquelle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des fonds gérés par GRESHAM Asset Management. Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale de chaque collaborateur.

Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion. Enfin, la mise en œuvre de cette politique de rémunération fait l'objet au moins une fois par an d'une évaluation interne. Le Comité des rémunérations du Groupe auquel appartient GRESHAM Asset Management assiste le Conseil d'administration notamment dans la supervision de la politique de rémunération.

Mandats des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, est ci-après indiquée la liste des mandats ou fonctions exercées, pendant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Jean-Xavier Waechter

Président-Directeur Général de :
- la Sicav Sécuri-Taux
- la Sicav Stratégie Rendement
- la Sicav Stratégie Indice Europe
Directeur Général de GRESHAM Asset Management

Monsieur Olivier Potellet

Président-Directeur Général de (jusqu'au 22 novembre 2016) :
- GRESHAM Holding
- GRESHAM
Président du Conseil d'administration de:
- GRESHAM Banque (jusqu'au 25 novembre 2016)
Gérant de :
- GRESHAM Immobilier (jusqu'au 25 novembre 2016)
Représentant permanent de:
- GRESHAM dans la Sicav Sécuri-Taux (jusqu'au 22 novembre 2016)
- GRESHAM Banque dans la Sicav Stratégie Rendement (jusqu'au 25 novembre 2016)
- GRESHAM Holding dans la Sicav Stratégie Indice Europe (jusqu'au 25 novembre 2016)
- GRESHAM Banque, membre du Conseil de surveillance de la SCPI Primopierre (jusqu'au 22 novembre 2016)

Remplacé par Madame Florence Aurelly

Directeur Général Délégué de GRESHAM
Représentant permanent de :
- GRESHAM Holding dans la Sicav Sécuri-Taux (jusqu'au 12 juillet 2017)
- GRESHAM dans la Sicav Stratégie Rendement
- GRESHAM Holding dans la Sicav Stratégie Indice Europe (du 28 novembre 2016 au 12 juillet 2017)

Monsieur Eric Rosenthal

Président de :
- infoplacement.fr
Représentant permanent de :
- GRESHAM dans la Sicav Stratégie Indice Europe
- GRESHAM dans la Sicav Sécuri-Taux
- GRESHAM Holding dans la Sicav Stratégie Rendement (jusqu'au 12 juillet 2017)
Gérant de :
- GRESHAM Immobilier (depuis le 10 février 2017)

Monsieur Jérôme Houllier

Directeur Général de :
- GRESHAM Banque
Représentant permanent de :
- GRESHAM Banque dans la Sicav Stratégie Indice Europe
- GRESHAM Banque dans la Sicav Stratégie Rendement (depuis le 28 novembre 2016)

Monsieur Bertrand Jounin

Administrateur de :
- Enseignes du Patrimoine
- la SICAV Stratégie Indice Europe
- la SICAV Stratégie Rendement
- la SICAV Sécuri-Taux

Représentant permanent de :
- APICIL Prévoyance, membre du Conseil de surveillance de Voltaire Capital
- GRESHAM dans GRESHAM Asset Management
- Président des Enseignes du Patrimoine
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Spread Research.

Bilan au 29 septembre 2017 en euro

Actif

	29/09/2017	30/09/2016
Immobilisations nettes		
Instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	81 903 868,47	65 990 920,05
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	9 260 000,00	11 049 000,00
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 173 875,88	0,00
Créances		
Autres	410 731,41	327 842,01
Comptes financiers		
Comptes à vue	3 242 752,82	727 848,65
Total de l'actif	95 991 228,58	78 095 610,71

Passif

	29/09/2017	30/09/2016
Capitaux propres		
Capital	92 225 762,91	79 101 965,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 303 239,33	-2 468 917,07
Résultat de l'exercice (a,b)	1 188 215,69	1 229 588,21
Total des capitaux propres	95 717 217,93	77 862 637,05
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Dettes		
Autres	274 010,65	232 973,66
Total du passif	95 991 228,58	78 095 610,71

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	29/09/2017	30/09/2016
Opération de couverture	Néant	Néant
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Achat de 384 contrats échéance décembre 2017 sur EUREX / STOXX à 3 576,00	13 731 840,00	
Achat de 393 contrats échéance décembre 2016 sur EUREX / STOXX à 2 994,00		11 766 420,00
Autres engagements	Néant	Néant

Compte de résultat

	EXERCICE 2016 / 2017	EXERCICE 2015 / 2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 196 086,05	2 245 565,66
Produits sur titres de créances	-37 871,26	-24 003,93
Total I	2 158 214,79	2 221 561,73
Charges sur opérations financières		
Total II	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 158 214,79	2 221 561,73
<i>Autres produits (III)</i>	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 029 024,05	-960 653,72
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 129 190,74	1 260 908,01
<i>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</i>	59 024,95	-31 319,80
Acomptes sur résultat versés au cours de l'exercice» (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 188 215,69	1 229 588,21

Annexe

1-Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la SICAV sont présentés sous la forme prévue par le Règlement 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable, publié au J.O.R.F. du 8 septembre 2014.

La devise de référence de la comptabilité est l'euro.

Portefeuille

Les entrées (achats ou souscriptions), et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition frais exclus.

La valeur comptable des titres cédés est calculée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur liquidative est présentée et déterminée pour :

- les titres cotés : au dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion,

- les OPC : au cours de la dernière valeur liquidative connue,

- les titres de créances négociables : TCN inférieurs ou égaux à trois mois : linéarisation.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les positions clôturées sont calculées selon la méthode du premier entré premier sorti.

Marchés à terme fermes :

Les positions ouvertes sont valorisées en fonction des cours de compensation du jour. Les engagements hors bilan sont estimés à la valeur de marché en fonction du cours de compensation et leur valorisation équivaut au cours multiplié par la quantité, la quotité et la devise de référence.

Marchés à terme conditionnels :

Les positions ouvertes sont valorisées en fonction des cours de compensation du jour. Les engagements hors bilan sont estimés à la valeur de marché en fonction du cours de compensation et leur valorisation équivaut à la traduction en équivalent sous-jacent de l'option.

Rémunération des comptes

Ce compte enregistre les prévisions de rémunération, par la voie d'une échelle d'intérêts transmises par un intermédiaire financier, pour tout compte courant ou compte de dépôt de garantie.

Frais de gestion

Une dotation quotidienne est calculée sur la base de 1,20% (TTC) par an sur actif net.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Les intérêts sur obligations et titres de créances négociables sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Politique de distribution

La SICAV capitalise l'intégralité des revenus et des plus ou moins values nettes de frais.

2 - Evolution de l'actif net

		EXERCICE 2016 / 2017	EXERCICE 2015 / 2016
Actif net en début d'exercice	+	77 862 637,05	79 919 000,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	+	8 865 058,88	8 049 078,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-	-7 755 565,87	-9 303 147,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers	+	637 768,14	998 330,98
Moins-values réalisées sur instruments financiers	-	-132 943,67	-2 894 535,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	+	2 180 420,00	871 970,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-379 600,00	-1 351 210,00
Frais de négociation	-	-75 008,06	-122 401,88
Différences de change	+ /-	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers	+ /-	12 877 450,72	-103 854,88
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>		<i>23 033 739,38</i>	<i>10 156 288,66</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1:</i>		<i>-10 156 288,66</i>	<i>-10 260 143,54</i>
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	+/-	507 810,00	538 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>		<i>519 870,00</i>	<i>12 060,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1:</i>		<i>-12 060,00</i>	<i>526 440,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	+/-	1 129 190,74	1 260 908,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur les plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	0,00	0,00
Autres éléments	+/-	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	=	95 717 217,93	77 862 637,05

3 - Compléments d'information

3.1 - Instruments financiers : ventilation par nature juridique

Titres de créances	
Bons du Trésor	3 920 000,00
Titres de créances négociables à court terme	5 340 000,00
Hors-Bilan	
Contrats à terme sur produits d'actions	13 731 840,00

3.2 - Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	9 260 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	3 242 752,82
Passif				
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan				
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3 - Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0-3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	9 260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 242 752,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.4 - Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan (à l'exception de l'euro)

	DEV
Actif	
Actions et valeurs assimilées	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Titres de créances	0,00
OPC	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances	0,00
Comptes financiers	0,00
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes	0,00
Comptes financiers	0,00
Hors-Bilan	
Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	0,00

3.5 - Créances et dettes : ventilation par nature

Opérateurs débiteurs et autres créances

Coupons à recevoir en actions en EUR	405 465,43
Compte d'attente	4 723,99
Charges constatées d'avance	541,99

Opérateurs créditeurs et autres dettes

Répartition périodique des frais	274 010,65
----------------------------------	------------

3.6 - Capitaux propres

Nombres de titres	
émis pendant l'exercice	35 535,02
rachetés pendant l'exercice	32 450,20
Commissions de souscriptions	
Montant perçu	Néant
Montant rétrocédé	Néant
Commissions de rachats	Néant

3.7 - Frais de gestion

frais de gestion fixes	
Charges externes (1)	1 027 844,96
Autres charges de gestion courantes (2)	1 179,09
	1 029 024,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
(1) Commission versée intégralement à la Société de Gestion	1 018 710,33
(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes	7 128,00
(1) Dont cotisations	2 006,63
(2) Dont actes juridiques	1 179,09

frais de gestion variables (commission de performance)	
	Néant

3.8 - Engagements reçus et donnés

Néant

3.9 - Autres informations

Titres reçus en garantie et non inscrits en portefeuille titres	
	Néant

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres		
Code - Libellé	Quantité	Valeur boursières
FR0000120271 TOTAL	32 147	1 460 920,42
FR0124423155 BTF ECH 18/10/2017	1 850 000	1 850 000,00
Total		3 310 920,42

Instruments émis ou gérés par la société de gestion	
	Néant

3.10 - Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Néant				

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
Date	Montant total	Montant unitaire
Néant		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	EXERCICE 2016 / 2017	EXERCICE 2015 / 2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 188 215,69	1 229 588,21
Total	1 188 215,69	1 229 588,21
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 188 215,69	1 229 588,21
Total	1 188 215,69	1 229 588,21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	EXERCICE 2016 / 2017	EXERCICE 2015 / 2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 303 239,33	-2 468 917,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 303 239,33	-2 468 917,07
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 303 239,33	-2 468 917,07
Total	2 303 239,33	-2 468 917,07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		

3.11 - Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	actif net	nombre de parts	Valeur liquidative	distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	capitalisation unitaire (*)
30/09/2013	60 470 878,58	308 190,72	196,21	-	-	-	4,15
30/09/2014	77 475 971,29	347 148,27	223,17	-	-	-	7,94
30/09/2015	79 919 000,19	366 419,08	218,10	-	-	-	3,87
30/09/2016	77 862 637,05	360 492,91	215,98	-	-	-	-3,43
29/09/2017	95 717 217,93	363 577,73	263,26	-	-	-	9,60

(*) La capitalisation unitaire à partir du 30/09/2014 est celle du résultat et des plus ou moins values nettes. Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

**STRATEGIE INDICE EUROPE
(SICAV)**

DETAIL DU PORTEFEUILLE EN EURO AU 29 SEPTEMBRE 2017

CODE ISIN - DOSSIER TITRE - LIBELLE	DEV	QTE	VALEUR BOUSIERE	% AN	HORS BILAN	% HB
PORTEFEUILLE						
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES						
ACTIONS ORDINAIRES						
BE0974293251-000 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	24815	2 513 759,50	2,63%		
DE0005140008-000 DEUTSCHE BANK AG	EUR	62306	911 536,78	0,95%		
DE0005190003-000 BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	10756	923 187,48	0,96%		
DE0005552004-000 DEUTSCHE POST NA	EUR	32112	1 209 498,48	1,26%		
DE0005557508-000 DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	109257	1 724 621,75	1,80%		
DE0005785604-000 FRESENIUS SE	EUR	13706	935 434,50	0,98%		
DE0007100000-000 DAIMLERCHRISLER AG	EUR	33347	2 249 922,09	2,35%		
DE0007164600-000 SAP AG	EUR	33389	3 094 826,41	3,23%		
DE0007236101-000 SIEMENS SICO.	EUR	28440	3 390 048,00	3,54%		
DE0007664039-000 VOLKSWAGEN VZ	EUR	6125	845 250,00	0,88%		
DE0008404005-000 ALLIANZ AG	EUR	15041	2 857 037,95	2,98%		
DE0008430026-000 MUENCH.RUECK N	EUR	5187	938 328,30	0,98%		
DE000A1EWWW0-000 ADIDAS N	EUR	6123	1 171 942,20	1,22%		
DE000BASF111-000 BASF SE	EUR	30731	2 767 019,24	2,89%		
DE000BAY0017-000 BAYER AG	EUR	27669	3 190 235,70	3,33%		
DE000ENAG999-000 E.ON AKTIENGESELLSCHAFT EON	EUR	73647	705 243,67	0,74%		
ES0113211835-000 BBVA	EUR	223101	1 686 866,66	1,76%		
ES0113900J37-000 BANCO SANTANDER	EUR	536702	3 170 298,71	3,31%		
ES0144580Y14-000 IBERDROLA	EUR	193664	1 272 759,81	1,33%		
ES0148396007-000 INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL S.A.	EUR	37186	1 185 675,61	1,24%		
ES0178430E18-000 TELEFONICA	EUR	149209	1 371 529,13	1,43%		
FI0009000681-000 NOKIA	EUR	195276	992 002,08	1,04%		
FR0000073272-000 SAFRAN	EUR	12000	1 037 280,00	1,08%		
FR0000120073-000 AIR LIQUIDE	EUR	12990	1 465 921,50	1,53%		
FR0000120271-000 TOTAL	EUR	51524	2 341 508,18	2,45%		
FR0000120271-265 TOTAL	EUR	32147	1 460 920,42	1,53%		
FR0000120321-000 L'OREAL	EUR	8159	1 467 804,10	1,53%		
FR0000120578-000 SANOFI	EUR	38456	3 230 688,56	3,38%		
FR0000120628-000 AXA	EUR	69611	1 781 345,49	1,86%		
FR0000120644-000 DANONE	EUR	20915	1 388 128,55	1,45%		
FR0000121014-000 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	9082	2 120 192,90	2,22%		
FR0000121667-000 ESSILOR INTERNATIONNAL	EUR	7308	765 513,00	0,80%		
FR0000121972-000 SCHNEIDER ELECTRIC S.A	EUR	18706	1 377 322,78	1,44%		
FR0000124711-000 UNIBAIL-RODAMCO	EUR	3341	687 410,75	0,72%		
FR0000125007-000 SAINT-GOBAIN	EUR	18747	945 223,74	0,99%		
FR0000125486-000 VINCI	EUR	18684	1 502 193,60	1,57%		
FR0000127771-000 VIVENDI	EUR	34288	734 448,96	0,77%		
FR0000130809-000 SOCIETE GENERALE	EUR	27025	1 338 683,38	1,40%		
FR0000131104-000 BNP PARIBAS	EUR	38538	2 630 218,50	2,75%		
FR0000133308-000 ORANGE	EUR	66992	928 509,12	0,97%		
FR0010208488-000 ENGIE	EUR	58138	835 443,06	0,87%		
IE0001827041-000 CRH PLC	EUR	27985	903 215,88	0,94%		
IT0000072618-000 INTESA SANPAOLO	EUR	481833	1 441 644,34	1,51%		
IT0003128367-000 ENEL	EUR	259888	1 324 129,36	1,38%		
IT0003132476-000 ENI	EUR	84996	1 189 944,00	1,24%		
NL0000009355-000 UNILEVER	EUR	52634	2 633 805,36	2,75%		
NL0000009538-000 KON.PHILIPS	EUR	31482	1 099 666,26	1,15%		
NL0000235190-000 AIRBUS SE	EUR	20160	1 621 065,60	1,69%		
NL0010273215-000 ASML HOLDING	EUR	12999	1 872 505,95	1,96%		
NL0011794037-000 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	EUR	40714	644 095,48	0,67%		
NL0011821202-000 ING GROUP NV	EUR	130001	2 028 015,60	2,12%		
BONS DE SOUSCRIPTION						
FR0013283116-000 DO TOTAL SEPT 2017	EUR	83671	0,00	0,00%		
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES			81 903 868,47	85,57%		
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
FUTURES SUR INDICES						
FUSTOXX12176-000 STOXX 15/12/2017	EUR	384			13 731 840,00	14,35%
ENGAGEMENTS HORS BILAN					13 731 840,00	14,35%
TITRES OPCVM						
OPCVM EUROPEEN COORDONNE						
FR0010251660-000 AMUNDI TRESO CORPO.C1 3DEC	EUR	5	1 173 875,88	1,23%		
TITRES OPCVM			1 173 875,88	1,23%		

DETAIL DU PORTEFEUILLE EN EURO AU 29 SEPTEMBRE 2017

CODE ISIN - DOSSIER TITRE - LIBELLE	DEV	QTE	VALEUR BOURSIERE	% AN	HORS BILAN	% HB
TITRES DE CREANCES						
BONS DU TRESOR						
FR0123934632-000	BTF ECH 11/10/2017	EUR	300000	300 000,00	0,31%	
FR0124423148-000	BTF ECH 04/10/2017	EUR	600000	600 000,00	0,63%	
FR0124423155-265	BTF ECH 18/10/2017	EUR	1850000	1 850 000,00	1,93%	
FR0124423163-000	BTF ECH 01/11/2017	EUR	100000	100 000,00	0,10%	
FR0124423171-000	BTF ECH 15/11/2017	EUR	670000	670 000,00	0,70%	
FR0124423197-000	BTF ECH 13/12/2017	EUR	400000	400 000,00	0,42%	
TCN COURT TERME						
FR0124468010-000	NEU CP BPCE 01/12/2017	EUR	500000	500 000,00	0,52%	
FR0124508468-000	NEU CP ROQUETTES F ECH 18/10/2017	EUR	950000	950 000,00	0,99%	
FR0124508815-000	NEU CP ROQUETTES F ECH 19/10/2017	EUR	570000	570 000,00	0,60%	
FR0124537160-000	NEU CP CFM MABN ECH 13/10/2017	EUR	380000	380 000,00	0,40%	
FR0124558166-000	NEU CP CDT MUN PARIS 11/12/2017	EUR	740000	740 000,00	0,77%	
FR0124585458-000	NEU CP CMUT OCEAN 01/12/2017	EUR	1700000	1 700 000,00	1,78%	
FR0124636160-000	NEU CP BQ PALATINE ECH 20/12/2017	EUR	500000	500 000,00	0,52%	
TITRES DE CREANCES				9 260 000,00	9,67%	
TOTAL PORTEFEUILLE				92 337 744,35	96,47%	13 731 840,00 14,35%
LIQUIDITES						
OPERATEURS DEBITEURS & AUTRES CREANCES						
413 - COUPONS A RECEVOIR		EUR		405 465,43	0,42%	
47 - COMPTES TRANSIT. ET D'ATTENTE		EUR		4 723,99	0,00%	
486 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		EUR		541,99	0,00%	
OPERATEURS DEBITEURS & AUTRES CREANCES				410 731,41	0,43%	
OPERATEURS CREDITEURS & AUTRES DETTES						
488 - REPARTITION PERIODIQUE FRAIS		EUR		-274 010,65	-0,29%	
OPERATEURS CREDITEURS & AUTRES DETTES				-274 010,65	-0,29%	
DISPONIBILITES						
51 - BANQUES, ORGANISMES ET ETABL.FI		EUR		3 242 752,82	3,39%	
DISPONIBILITES				3 242 752,82	3,39%	
TOTAL LIQUIDITES				3 379 473,58	3,53%	
ACTIF NET				95 717 217,93	100,00%	13 731 840,00 14,35%
NOMBRE DE PARTS				363 577,73		
VALEUR LIQUIDATIVE				263,26		